



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 3

MAPA 08-049 – AVENANT N° 1
TERRAIN DE RUGBY GODARD

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

**DOSSIER N° 3 : MAPA 08-049 – AVENANT N° 1
TERRAIN DE RUGBY GODARD**

RAPPORTEUR : M Dominique VINCENT

Une consultation par voie de MAPA (marché inférieur à 206 000 € HT) a été lancée le 29 août 2008 en vue de la création d'un terrain d'entraînement de rugby à la Plaine de Godard.

L'entreprise A2S a été retenue pour effectuer les travaux dans un délai qui a été fixé à 8 semaines à compter de la notification du marché, soit à compter du 19 septembre 2008

Il est rappelé que :

L'entreprise A2S a achevé les travaux du terrain Godard mi-novembre 2008. Nous avons décidé, d'un commun accord, d'attendre fin septembre 2009 pour laisser le temps nécessaire au gazon de germer et d'avoir un enracinement correct. Au moment des opérations préalables à la réception, nous avons constaté que le chiendent avait envahi la pelouse.

En accord avec l'entreprise A2S, une réunion sur place a été organisée en présence de :

- Monsieur DELAS – Entreprise A2S
- Monsieur Dominique VINCENT - Adjoint au Maire délégué au Pôle Jeunesse
- Monsieur Pascal VANDER ZANDEN – Directeur des Services Techniques
- Monsieur Denis BOISSEAU – Responsable du Service des Sports
- Monsieur Alain VACHER – Cellule Patrimoine
- Monsieur Cyriaque AUPY – Responsable de la Cellule Espace Verts

L'ensemble des participants a décidé d'effectuer un désherbage chimique les 23 et 25 septembre 2009

Les différentes opérations de préparation du support devant recevoir du gazon en plaques, cette situation nous a amenés à programmer une réception le 19 novembre 2009.

Les différentes parties ont renoncé à toute perception de pénalités de retard ou/et intérêts moratoires

Afin de pouvoir régler le décompte définitif de l'entreprise A2S concernant l'affaire rappelée en objet et pour ces raisons techniques, indépendantes de la volonté de l'entreprise A2S, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'exonération des pénalités de retard.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET